

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 8 septembre 2025

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la séance du 4 septembre 2025.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	3
Projet de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Barrois (55) porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Barrois.....	3
Projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nord Haute-Marne (52) porté par le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne.....	3
Projet d'installation d'une unité de valorisation de déchets plastiques par pyrolyse à Saint-Martin-sur-le-Pré (51) porté par la société POLYPREP.....	3
Projet d'extension et de renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Valff et Niedernai (67) porté par la société SABLIERES HELMBACHER.....	3

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jérôme GIURICI

Tél : 03 72 40 84 30

Mél : mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DÉLIBÉRÉS

Projet de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Barrois (55) porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Barrois

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays barrois est situé dans le département de la Meuse (55) et comprend 3 intercommunalités pour 100 communes. Le territoire connaît un vieillissement et une baisse continue de sa population depuis les années 1980.

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) prévoit principalement d'axer le développement du territoire autour des polarités, axes routiers structurants et du projet CIGEO notamment pour les activités économiques (CIGEO est le projet français de centre de stockage profond de déchets radioactifs. Il est conçu pour stocker les déchets hautement radioactifs et à durée de vie longue produits par l'ensemble des installations nucléaires actuelles, jusqu'à leur démantèlement, et par le traitement des combustibles usés utilisés dans les centrales nucléaires. Il prévoit également de maintenir sa population ; préserver les espaces naturels, le paysage et le patrimoine ; adapter le territoire au changement climatique ; limiter l'artificialisation des sols ; réduire la vulnérabilité des personnes et des biens faces aux différents risques et nuisances. Pour réaliser ce projet, le dossier prévoit une consommation d'espaces/artificialisation des sols de 127,6 ha dont 51 ha pour l'habitat, 43,9 ha pour les activités économiques et 32,7 ha pour les équipements.

La MRAE Grand Est regrette que le dossier n'indique pas précisément les actions du SCoT en vigueur (depuis 2024) qui ont été efficaces et nécessiteraient ainsi d'être maintenues, ou celles qui nécessiteraient d'être abandonnées ou modifiées, et que ce bilan ne soit pas joint au dossier. Elle déplore également que le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) ne définisse pas clairement les prescriptions à décliner au sein des documents locaux d'urbanisme concernant les thématiques environnementales abordées.

Le DOO prévoit de réduire la consommation d'espaces/artificialisation des sols en privilégiant la densification des tissus bâtis, le renouvellement urbain, la mobilisation des logements vacants et des friches. Il n'inclut pas dans cette trajectoire de réduction, le développement programmé du site CIGEO, qui représente 428 ha à l'horizon 2045 et ce, sans justification et sans mise en cohérence avec la programmation foncière prévue par les territoires voisins (Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne) et la cartographie nationale des Projets d'envergure nationale et européenne (PENE).

A ce titre, la MRAE Grand Est recommande principalement au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Barrois de réévaluer les chiffres du dossier concernant la consommation d'espaces/artificialisation des sols, en intégrant le développement du site CIGEO hors surfaces prises en compte au titre des Projets d'envergure nationale et européenne (PENE). En complément, elle l'invite à expliquer l'articulation du SCoT du Pays barrois avec les trois SCoT limitrophes, notamment sur les thématiques environnementales qui ont une logique de continuité (milieux naturels et continuités écologiques, mobilités, paysage...) ou de complémentarité (zones économiques, équipements...) particulièrement concernant le site CIGEO. Dans le même sens elle l'invite à justifier davantage le besoin en logements lié à l'évolution du parc afin de ne pas le surestimer et de mettre en cohérence les chiffres liés à cette consommation d'espaces.

Projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nord Haute-Marne (52) porté par le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nord Haute-Marne est porté par le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne. Il concerne 2 intercommunalités pour 119 communes¹. En 2019, le territoire compte 68 816 habitants². Le territoire présente une déprise démographique depuis 1975³ et connaît un vieillissement de sa population. Par ailleurs, le territoire présente une richesse en milieux naturels et est exposé à des risques naturels et anthropiques.

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) prévoit principalement de pérenniser la vocation industrielle du territoire et de développer les activités économiques notamment à proximité du projet Cigéo⁴ ; ralentir la décroissance démographique et stabiliser sa population ; diversifier l'habitat et privilégier le renouvellement urbain ; adapter le territoire au changement climatique ; prendre en compte les risques naturels et anthropiques et les nuisances ; préserver la ressource en eau, les milieux naturels, le paysage et le patrimoine.

¹60 communes adhérentes à la Communauté d'agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.

59 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.

²67 793 habitants en 2022. Source Insee 2025.

³taux de variation annuel de - 0,3 % entre 2011 et 2016 et de - 1 % par an sur la période 2016-2022

⁴Cigéo est le projet français de centre de stockage profond de déchets radioactifs.

La MRAe Grand Est recommande principalement au Syndicat mixte Nord Haute-Marne d'expliquer comment le SCoT Nord Haute-Marne s'articule avec les SCoT voisins notamment sur toutes les thématiques qui ont une logique de continuité (mobilités, paysage...) ou de complémentarité (tourisme, zones économiques, d'équipements...) ainsi que pour organiser la répartition des 587 ha affectés au projet Cigéo et suivre la répartition du potentiel de logements supplémentaires la mise en oeuvre des services et équipements.

La MRAe recommande par ailleurs de détailler et justifier les objectifs en besoin en logements en tenant mieux compte de la décroissance démographique du territoire et de compléter le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT par la clé de répartition des enveloppes foncières locales et des différents objectifs de répartition de logements (création, reconquête de la vacance...) au sein des différentes polarités.

Projet d'installation d'une unité de valorisation de déchets plastiques par pyrolyse à Saint-Martin-sur-le-Pré (51) porté par la société POLYPREP

La société POLYPREP sollicite l'autorisation d'exploiter une usine de valorisation par pyrolyse de déchets plastiques au sein de la zone industrielle de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré, située à proximité de Châlons-en-Champagne. Les matières plastiques entrantes proviendront de l'entreprise MACHAON située à Châlons-en-Champagne, Polyprep transformera une partie des refus du tri optique de l'usine de MACHAON en huile de pyrolyse, valorisable dans les usines pétrochimiques comme carburant de synthèse.

La MRAe Grand Est relève, dans son avis, des insuffisances dans l'analyse de l'impact du projet pour ce qui relève notamment des émissions de gaz à effet de serre, de la surveillance des émissions atmosphériques et de la gestion des eaux de process.

Les principales recommandations portent sur la mise en place d'un tri efficace permettant d'éviter la présence de PVC et de PU dans les plastiques envoyés en pyrolyse, sur la surveillance des émissions de polluants dans l'air par les produits de décomposition des plastiques susceptibles de se retrouver dans les fumées et sur le système de filtration des microplastiques par la station de prétraitement du site.

Projet d'extension et de renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Valff et Niedernai (67) porté par la société SABLIERES HELMBACHER

La société SABLIERES HELMBACHER sollicite le renouvellement et l'extension d'une gravière, carrière de matériaux alluvionnaires, sur les communes de Valff et Niedernai dans le département du Bas-Rhin (67).

La société est actuellement autorisée à exploiter cette gravière sur environ 52 ha et l'extension demandée d'environ 23 ha portera sur une emprise graviéable disponible au nord du plan d'eau d'extraction actuel, sur la commune de Niedernai.

La MRAe Grand Est a principalement relevé que la demande porte sur 30 ans, ce qui donnerait un droit d'exploiter jusqu'à *minima* 2055 alors que le Schéma Régional des Carrières (SRC) de la région Grand Est ne projette les besoins en matériaux que jusqu'en 2034.

La MRAe a également formulé d'autres recommandations, notamment :

- sur les critères auxquels doivent répondre les déchets acceptables en remblaiement de la gravière, ainsi que les caractéristiques des déchets inertes admissibles en remblaiement et compatibles avec le fond géochimique local ;
- sur les zones humides impactées par le projet, les mesures de compensation et leur pérennisation.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 5 septembre 2025 et depuis son installation mi-2016, 788 avis, 399 avis conformes et 17123 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 9346 avis projets ont été publiés (depuis le 1^{er} janvier 2025 : 681 avis, 86 avis conformes et 18 décisions pour les plans et programmes et 84 avis projets).